



27 JUL. 2015

L'honorable David Heurtel, M.A.N.
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je suis tenu de vous écrire après avoir pris connaissance du rapport publié récemment par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) trouve très troublant de voir que le BAPE a présenté à votre gouvernement des conclusions et des recommandations qui manquent de fondement scientifique et de rigueur. De plus, suggérer que l'extraction minière de l'uranium n'est pas sécuritaire revient à dire que la CCSN et le gouvernement de la Saskatchewan n'ont pas été responsables à l'égard de l'approbation et de la surveillance des mines d'uranium au Canada au cours des 30 dernières années.

La CCSN a accueilli favorablement la décision du gouvernement du Québec de tenir des audiences afin d'étudier les impacts de l'exploration et de l'extraction de l'uranium dans cette province. Nos experts ont participé entièrement au processus public du BAPE afin d'expliquer comment nous réglementons le secteur et veillons à la protection du public, des travailleurs et de l'environnement. La décision du BAPE de continuer à remettre en question les principes scientifiques et le bilan de sûreté éprouvés associés aux pratiques modernes d'extraction de l'uranium se résume à induire en erreur les Québécois et les Canadiens.

Il incombe à la CCSN d'imposer des mesures pour assurer et promouvoir la sûreté nucléaire, et elle réfute les déclarations du BAPE selon lesquelles l'extraction minière de l'uranium n'est pas sécuritaire.

À la demande du BAPE, nos employés – des experts en sciences et en réglementation de renommée internationale – ont préparé de nombreux documents décrivant comment la CCSN surveille tous les aspects de l'exploitation de l'uranium de façon à assurer la sûreté, y compris la protection environnementale et radiologique, la sûreté et la sécurité des travailleurs, la gestion des résidus et des stériles, la préparation aux urgences et le transport sécuritaire de l'uranium. Nos experts ont prêté main-forte au BAPE et ils ont participé à plusieurs audiences afin d'appuyer le travail de la Commission. Ils ont fourni des preuves fiables et fondées sur les faits afin de démontrer comment les activités nucléaires au Canada figurent parmi les activités les plus sûres et sécuritaires au monde, et ce, grâce aux exigences réglementaires rigoureuses de la CCSN.

La surveillance réglementaire des mines et des usines de concentration d'uranium est exercée par la CCSN de manière entièrement transparente, et comprend un processus d'autorisation axé sur les audiences publiques et des rapports annuels sur la sûreté des activités et le rendement environnemental. Il s'agit d'un degré de transparence et de surveillance qu'on ne retrouve pas dans d'autres industries au Canada.

Des individus ou des groupes ont sans doute diverses raisons de réclamer un moratoire permanent sur l'extraction minière de l'uranium, mais leurs allégations selon lesquelles la population et l'environnement courent un risque sont fondamentalement fausses, puisqu'elles ne tiennent pas compte des données scientifiques probantes issues de recherches dans ce domaine. La CCSN a réalisé et validé pendant des décennies de nombreuses études évaluées par des pairs qui ont tour à tour fourni des preuves solides indiquant que les travailleurs et les personnes qui habitent à proximité de telles installations sont en aussi bonne santé que le reste de la population canadienne. Il en va de même pour les personnes qui vivent près des centrales nucléaires.

Selon le rapport du BAPE, l'uranium est radioactif et les résidus d'uranium restent dangereux pendant des milliers d'années. Rectifions les faits : chaque type d'activité minière ou industrielle produit des déchets qui doivent être gérés efficacement à long terme. Toutes les mines, y compris les mines d'uranium, produisent des déchets qui contiennent diverses teneurs de contaminants radiologiques et chimiques. Tous les sites modernes de gestion des résidus miniers d'uranium en exploitation au Canada sont dotés d'installations souterraines pour la gestion des résidus en fosse. Cela élimine le risque de rupture de la digue à stériles, comme il est arrivé récemment à la mine de cuivre et d'or de Mount Polley, en Colombie-Britannique. Les mines d'uranium présentent la meilleure performance environnementale de tout le secteur minier depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les effluents des mines de métaux fédéral en 2004.

Nous ne compromettrons jamais la sûreté en délivrant un permis pour une mine ou une usine de concentration d'uranium dont les activités proposées ne sont pas sûres. De plus, le Canada respecte pleinement les accords internationaux sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, afin que l'uranium produit sur son territoire ne soit jamais utilisé pour produire des armes nucléaires.

Il est évident que la recommandation du BAPE d'étouffer les projets d'exploitation est fondée sur la perception du manque d'acceptabilité sociale, et non sur des principes scientifiques éprouvés. Je tiens à vous rappeler que la CCSN, dont un des commissaires est l'ancien président du BAPE, a pris une décision en 2013 concernant l'approbation d'un projet d'extraction d'uranium au nord du Québec (projet de Strateco), car il a été jugé sécuritaire.

Je crois comprendre que vous examinerez les conclusions du rapport du BAPE aux côtés d'un comité interministériel. Je tiens à vous offrir une fois de plus le soutien des experts de la CCSN, puisque le BAPE a mal analysé et n'a pas suffisamment tenu compte de l'information qui lui avait été fournie. Dans ce dossier, votre gouvernement ne doit pas ignorer les recherches scientifiques axées sur des faits réalisées pendant de nombreuses années dans cette industrie. L'extraction minière de l'uranium est

l'activité minière la plus réglementée au Canada, et elle a été effectuée en toute sécurité en Saskatchewan depuis plus de 30 ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

A handwritten signature in blue ink that reads "M. Binder". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

Michael Binder

c.c. : Pierre Baril, Président du BAPE